VILLE DE MENTON
Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 17 Mai 2022 à 19 heures

Etaient présents :

M. Yves JUHEL, Maire, *Président de séance*
M. Christian TUDES, premier adjoint au maire
Mme Stéphanie JACQUOT, adjointe au maire
M. Mathieu MESSINA, adjoint au maire
Mme Sylviane ROYEAU, adjointe au maire
M. Patrice NOVELLI, adjoint au maire
Mme Elodie ROBERT, adjointe au maire
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire
Mme Marinella GIARDINA, adjointe au maire
M. Nicolas AMORETTI, adjoint au maire *(à partir de 19h25- affaire n° 3)*
Mme Joanna GENOVESE, adjointe au maire
M. Florent CHAMPION, adjoint au maire
M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal
M. Patrick CALVI, conseiller municipal
Mme Isabelle ALMONTE, conseillère municipale
M. Emmanuel RAVIER, conseiller municipal
Mme Dominique ARTIERI, conseillère municipale
Mme Floriane CAZAL, conseillère municipale
Mme Isabelle THOUVENOT, conseillère municipale
Mme Carmela CARTARRASA, conseillère municipale
Mme Julie MACARI, conseillère municipale
M. Dominique NICOLAÏ, conseiller municipal
Mme Julie TROUSSIER, conseillère municipale
M. Hervé VIALONGA, conseiller municipal
Mme Martine CASERIO, conseillère municipale
M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal
M. Marcel CAMO, conseiller municipal
Mme Sandra PAIRE, conseillère municipale
M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal
Mme Gabrielle BINEAU, conseillère municipale
M. Jean-Christophe STORAI, conseiller municipal
Mme Pascale VERAN, conseiller municipal

Avaient donné pouvoir :

Mme Maria Magdalena TOMASI à M. Patrice NOVELLI
M. Eric FORMENTO à Mme Dominique ARTIERI
Mme Ornella GALTIER à M. Florent CHAMPION
M. Julien TABOUE à Mme Joanna GENOVESE
Mme Patricia MARTELLI à Mme Martine CASERIO *(à partir de 21h – affaire n° 32)*
M. Daniel ALLAVENA à Mme Sandra PAIRE
M. Anthony MALVAULT à Mme Pascale VERAN

Etait absent :

M. Nicolas AMORETTI *(jusqu'à 19h25 – Affaire n° 3)*

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

A l'occasion du « mois du Handicap ». M. Jean-Claude ALARCON invite un groupe de personnes victimes d'un handicap à se présenter devant les Elus afin d'interpréter leur chanson intitulée « La Rencontre ».

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 6 Avril 2022 qui est **adopté à l'unanimité.**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : **Constitution de la commission municipale de Réforme du Matériel**

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

décide de constituer la commission municipale du Matériel, qui comprendra 13 membres, dont le Maire, Président de droit, les autres membres étant élus à la représentation proportionnelle et désigne les élus ci-après :

Représentants de la liste « Menton pour tous »

M. Emmanuel RAVIER, Conseiller Municipal, Mme Dominique ARTIERI, Conseillère Municipale, Mme Floriane CAZAL, Conseillère Municipale, Mme Maria Magdalena TOMASI, Conseillère Municipale, M. Eric FORMENTO, Conseiller Municipal, Mme Julie MACARI, Conseillère Municipale, Mme Ornella GALTIER, Conseillère Municipale, M. Dominique NICOLAÏ, Conseiller Municipal, M. Julien TABOUE, Conseiller Municipal, Mme Julie TROUSSIER, Conseillère Municipale

Représentants de la liste « Unis pour Menton »

M. Cédric MONTEIRO, Conseiller Municipal, Mme Sandra PAIRE, Conseillère Municipale

Représentant de la liste « Menton avec vous »

M. Anthony MALVAULT, Conseiller Municipal

Affaire n° 2 : **Désignation de représentants communaux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés *: 27 voix pour, 11 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Allavena, M. Giacomazzi, M. Camo, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storaï, M. Malvault, Mme Veran),*

désigne M. Patrick CALVI, Conseiller Municipal et M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire, pour siéger au sein de la CLECT.

Affaire n° 3 : **Mode de gouvernance de la Société Publique Locale « Ports de Menton »**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés : *28 voix pour, 8 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Allavena, M. Giacomazzi, M. Camo, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau), 3 abstentions (M. Storaï, M. Malvault, Mme Veran),*

autorise le changement de mode de gouvernance de la SPL Ports de Menton et le Président de la SPL à assumer les fonctions de Président Directeur Général.

Affaire n° 4 : **Charte de soutien à l'activité économique de proximité**

Rapporteur : Mme Marinella GIARDINA, Adjointe au Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur Le Maire à signer la Charte de soutien à l'activité économique de proximité.

Affaire n° 5 : **Charte Papier des Services de la Ville de Menton**

Rapporteur : Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur Le Maire à signer la Charte Papier des Services de la Ville.

Affaire n°6 : **Adhésion à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques**

Rapporteur : Mme Marinella GIARDINA, Adjointe au Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur Le Maire à adhérer à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques et le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 3.172 € (commune au-delà de 50.000 habitants), prévue pour l'année 2022, à imputer cette somme sur les crédits de la Ville, exercice 2022, et suivants et à signer tout acte et document en relation avec cette adhésion.

Affaire n°7 : **Fonds de dotation – Approbation du principe de création d'un fonds de dotation et de ses statuts.**

Rapporteur : Mme Stéphanie JACQUOT, Adjointe au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés *: 31 voix pour et 8 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Allavena, M. Giacomazzi, M. Camo, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau),*

approuve le principe de création d'un Fonds de dotation et les statuts du Fonds de dotation, autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative ou technique nécessaires à l'exécution de la présente délibération et désigne conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts 3 membres Elus représentant la Ville, à savoir : Mme Stéphanie JACQUOT, Adjointe au Maire, Mme Marinella GIARDINA, Adjointe au Maire et M. Patrick CALVI, Conseiller Municipal.

Affaire n°8 : **Charte d'engagement « Small Business Act 06 »**

Rapporteur : M. Dominique NICOLAÏ, Conseiller Municipal

à l'unanimité

autorise Monsieur le Maire à signer la Charte d'engagement « Small Business Act 06 ».

Affaire n°9 : **Décision modificative n° 1 - Budget principal – exercice 2022**

Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés *: 28 voix pour, 8 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Allavena, M. Giacomazzi, M. Camo, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau) et 3 abstentions (M. Storaï, M. Malvault, Mme Veran).*

adopte la décision modificative n° 1 du Budget principal pour l'exercice 2022, conformément aux mouvements décrits ci-dessous :

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

MOUVEMENTS	***DEPENSES***	***RECETTES***
20 – 2031 – Frais d'études	*+ 118.000,00 €*	
21 – 2135 – Installations générales, agencements, aménagements de constructions	*- 118.000,00 €*	
21 – 2145 – Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	*- 4.000,00 €*	
21 – 217533 – Réseaux câblés	*+ 4.000,00 €*	
TOTAL =	***+ 0,00 €***	***+ 0,00 €***

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

MOUVEMENTS	*DEPENSES*	*RECETTES*
011 – 60611 – Eau et assainissement *011 – 60612 – Energie - Electricité* *011 – 60622 – Carburants* *65 – 65737 – Autres établissements publics locaux* *65 – 65888 – Autres charges diverses de gestion courante*	*- 20.000,00* *- 109.500,00 €* *- 45.000,00 €* *+ 200.000,00 €* *- 25.500,00 €*	
TOTAL =	***+ 0,00 €***	***+ 0,00 €***

Affaire n°10 : **Attribution d'une subvention complémentaire à l'Office de Tourisme communal Budget principal – exercice 2022**

Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire

à l'unanimité

attribue une subvention complémentaire de fonctionnement de 200.000 € à l'Office de Tourisme communal au titre de l'exercice 2022 et précise que les crédits correspondants au versement de cette subvention complémentaire, en fonction des besoins réels de l'office de tourisme communal, seront prélevés sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2022 au chapitre 65, compte 65737, fonction NFA 33.

Affaire n°11 : **Attribution de subventions de fonctionnement et exceptionnelles - Budget Principal - Exercice 2022**

Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire

à l'unanimité

attribue une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2022 de 3.500 € à l'association « Joe Kals » et de 300 € à l'association « Cercle Blasco Ibanez », une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2022 de 5.000 € à l'association « Fighting Sports Promotion » et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2022 au chapitre 65, fonctions NFA 025 et 40, compte budgétaire 6574.

Affaire n°12 : **Garantie d'emprunt à hauteur de 100 % à la société en commandite par actions « FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME » pour l'acquisition et l'amélioration d'un logement de 3 pièces (PLAI) à la résidence « Le Saint Laurent », située 13 route de Sospel à MENTON**

Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire

à l'unanimité

accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 106.975 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 133477 constitué d'une ligne de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et font partie intégrante de la présente délibération. bCe prêt est destiné à financer l'acquisition d'un logement (PLAI) à la résidence « Le Saint Laurent », située 13 route de Sospel à MENTON.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Affaire n°13 : **Mise à disposition du Directeur Général des Services entre la Ville de MENTON et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés *: 31 voix pour et 8 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Allavena, M. Giacomazzi, M. Camo, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau), M. Storaï, M. Malvault, Mme Veran)*

autorise le principe de la mutualisation du Directeur Général des Services entre la Ville de MENTON et le CCAS à compter du 1er juin 2022 pour une durée de 3 ans, adopte le principe de la convention de mise à disposition du Directeur Général des Services entre les deux parties susvisées et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ladite mutualisation.

Affaire n°14 : **Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE Régie » dans le cadre du RIFSEEP. Actualisation de l'attribution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, pour le personnel communal (R.I.F.S.E.E.P.) et des montants plafonds des cadres d'emplois. Annulation de la délibération n° 34/2021 portant actualisation de l'attribution du R.I.F.S.E.E.P.**

Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEI dès adoption de la présente délibération,, approuve les critères et montants tels que défini ci-dessus, annule la délibération n°34/2021 du 14 avril 2021 portant actualisation de cadres d'emplois éligibles au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), approuve le nouveaux montants fixés au titre du R.I.F.S.E.E.P., tableaux joints, dès adoption de l présente délibération et dit que la dépense en résultant sera imputée au budget principal exercice 2022 et suivants.

Affaire n°15 : **Création du Comité Social Territorial (CST) commun Ville de Menton - CCAS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

à l'unanimité

décide la création d'un Comité Social Territorial commun Ville de Menton – CCAS à compter du renouvellement général des instances représentatives du personnel, prévu le 8 décembre 2022, fixe le nombre de représentants du personnel titulaires à 6 siégeant au Comité Social Territorial, institue une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial et décide le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la Collectivité en relevant.

Affaire n°16 : **Création d'une Commission Consultative Paritaire (CCP) commune Ville de Menton - CCAS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

à l'unanimité

décide la création d'une Commission Consultative Paritaire commune pour les agents contractuels de la Ville de Menton et du CCAS à compter du renouvellement général des instances représentatives du personnel, prévu le 8 décembre 2022, fixe le nombre de représentants du personnel titulaires à 5 siégeant à la Commission Consultative Paritaire, avec paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et décide le recueil par la Commission Consultative Paritaire de l'avis des représentants de la Collectivité en relevant.

Affaire n°17 : **Création des Commissions Administratives Paritaires (CAP) communes Ville de Menton – CCAS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

à l'unanimité

décide la création de trois Commissions Administratives Paritaires communes Ville de Menton - CCAS à compter du renouvellement général des instances représentatives du personnel, prévu le 8 décembre 2022, fixe le nombre de représentants du personnel titulaires à 4 pour la Catégorie A, 4 pour la Catégorie B et 6 pour la Catégorie C, siégeant aux Commissions Administratives Paritaires, avec paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et décide le recueil, par les Commissions Administratives Paritaires, de l'avis des représentants de la Collectivité en relevant.

Affaire n°18 : **Modification du règlement de fonctionnement des structures jeunes à compter de la rentrée 2022**

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire

à l'unanimité

adopte la modification du règlement de fonctionnement des structures jeunes de la Ville de Menton à compter du 1er septembre 2022 et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents y afférents.

Affaire n°19 : **Modification de la tarification des structures d'Accueils Collectifs de Mineurs de la Ville de Menton à compter du 1er septembre 2022**

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire

à l'unanimité

fixe les tarifs des différentes prestations des structures jeunes de la Ville de Menton à compter du 1er septembre 2022 tels que définis ci-dessus, autorise Monsieur Le Maire à ajuster annuellement par décision municipale les divers taux d'effort en fonction des coûts de structure et à signer tous les documents y afférents.

Affaire n°20 : **Exploitation du service de restauration collective de la Ville de Menton. Délégation de Service Public avec la Société Française de Restauration et Services SODEXO**

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, Adjointe au Maire

à l'unanimité

approuve le règlement de service actualisé et autoriser Monsieur Le Maire à signer ce nouveau règlement de service.

Affaire n°21 : **Réactualisation du règlement intérieur général des centres d'hébergement universitaires de la Ville de Menton pour « L'immeuble Forty», la Villa Jasmin et Menton Plus**

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, Conseillère Municipale

à l'unanimité

accepte ces deux nouveaux règlements intérieurs pour les étudiants hébergés dans les centres d'hébergements universitaires de la Ville de MENTON.

Affaire n°22 : **Fourniture de tickets restaurants pour les agents de la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton.**
Convention de groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire

à l'unanimité

adopte le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton, en vue d'une consultation commune pour les achats de tickets restaurants. La commune de Menton est désignée comme coordonnateur, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton, en tant que pouvoir adjudicateur du coordonnateur de ce groupement de commandes, à lancer tous les marchés nécessaires dans le cadre de cette opération.

Affaire n°23 : **Groupement de commandes : Ville, CCAS et Office de Tourisme de MENTON Accords-cadres de services de télécommunications : lot 1 pour la téléphonie fixe et d'accès à internet passé avec ORANGE et lot 2 pour la téléphonie mobile avec BOUYGUES TELECOM - Avenant n°1 : prolongation de délai**

Rapporteur : Mme Stéphanie JACQUOT, Adjointe au Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 des deux accords-cadres pour les servic de téléphonie conclus avec ORANGE pour la téléphonie fixe et d'accès à internet (lot 1) avec BOUYGUES TELECOM pour la téléphonie mobile (lot 2).

Affaire n°24 : **Mise à disposition de Mobilier Urbain - Marché du 1er juin 2007 passé avec la société JC Decaux Mobilier Urbain - Avenant n°5 : prolongation de délai**

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°5 du marché de mise à disposition mobilier urbain passé avec la société JC DECAUX Mobilier Urbain.

Affaire n°25 : **Lutte contre l'habitat indigne. Mise en œuvre d'un partenariat avec la Préfecture des Alpes-Maritimes et l'Agence Régionale de Santé PACA dans le cadre du traitement de l'habitat insalubre, des intoxications au monoxyde de carbone et du risque d'exposition au plomb dans l'habitat**

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

à l'unanimité

approuve la convention de partenariat portant sur la lutte contre l'habitat insalubre entre la commune de Menton, la Préfecture des Alpes-Maritimes et l'Agence Régionale de Santé PACA et autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Affaire n°26 : **Prêt à usage (commodat) sur les terrains Boulard – Appel à candidature**

Rapporteur : Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire

à l'unanimité

approuve le lancement d'un appel à candidature de ce prêt à usage auprès de jeunes agriculteurs et d'une association d'agriculteurs solidaires et autorise la signature de tout document lié à cet appel à candidature.

Affaire n°27 : **Occupation du domaine public autoroutier concédé à titre précaire et révocable pour la réalisation et l'entretien d'un aménagement paysager et arboré**

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal

à l'unanimité

approuve la convention relative à l'occupation du domaine public autoroutier concédé à titre précaire et révocable pour la réalisation et l'entretien d'un aménagement paysager et arboré et autorise la signature de cette convention avec la Société ESCOTA.

Affaire n°28 : **Marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du Musée Cocteau Collection Séverin WUNDERMAN - Modification n°1 du contrat : arrêt des honoraires définitifs de maîtrise d'œuvre et compléments muséographiques**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur Le Maire à signer le modificatif n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre « Réouverture du Musée Jean Cocteau » et tous les actes y afférent, acte que le montant prévisionnel des travaux en phase A.P.D. étant de 5 000 000 € H.T, le forfait de rémunération, conformément aux termes du marché, s'élève à 8.45% du montant prévisionnel des travaux soit 422 650 € HT. Les compléments muséographiques s'élevant à 10 000 € HT, le forfait définitif de rémunération est établi à 432 650 € HT, portant le pourcentage de rémunération à 8.65%, soit une augmentation globale du forfait de rémunération de 2.3%. Cette dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget de la ville au titre des années 2022 et suivantes et acte que les autres articles du contrat restent inchangés. En particulier les éléments de mission sont déclenchés par ordres de service successifs et qu'à cette heure seule la phase PRO sera commandée par ordre de service, sans présumer de la poursuite des études à l'issue de cette phase.

Affaire n°29 : **Attribution d'une subvention pluriannuelle à l'Association de Sauvegarde des jardins d'Exception du Mentonnais (ASJEM) - Convention d'objectifs**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

adopte à l'unanimité des suffrages exprimés *: 31 voix pour et 8 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Allavena, M. Giacomazzi, M. Camo, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storaï, M. Malvault, Mme Veran).*

attribue les subventions telles que définies dans le tableau ci annexé et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs correspondante avec l'Association de Sauvegarde des Jardins d'Exception du Mentonnais (ASJEM).

Affaire n°30 : **Installation d'un échafaudage 4, Place du Cap - Réduction de frais d'occupation du domaine public**

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjoint au Maire

à l'unanimité

autorise la commune de Menton à procéder à l'émission d'un mandat budgétaire sur les crédits du service financier pour un montant de 7 242 € et une réduction de 50% sur les frais d'occupation du domaine public pour l'année 2021.

Affaire n°31 :

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme n°2 pour la rectification d'une erreur matérielle

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

à l'unanimité

approuve la deuxième modification du règlement du PLU tel qu'annexée à la présente délibération, précise que la présente délibération, avec le règlement rectifié du PLU seront transmises au Contrôle de Légalité, que le dossier de PLU, tel qu'approuvé par le Conseil Municipal, est tenu à disposition du public au service urbanisme de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, décide qu'en application des articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet des mesures de publicité suivantes : affichage de la délibération pendant un mois en mairie, mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département, publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Affaire n°32 :

Compte-rendu des décisions municipales

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Prend acte

des décisions municipales prises par Monsieur Le Maire depuis la séance du 6 avril 2022 et enregistrées sous les n° 131/22 à 195/22.

Menton, le 20 mai 2022

Le Maire,

Yves JUHEL